



**Direction Générale des
Services**

Direction du Développement Territorial

DDT-Service des Contrats

Affaire suivie par : N. Beneyto
Poste: 76 39

2012-CG-6-3603

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 22 juin 2012

**CONTRATS RURAUX DE BRÉVAL, CHAUFOR LES
BONNIÈRES, MÉRÉ ET LE TERTRE SAINT DENIS**

Mission :	S'engager pour un département équilibré et attractif
Politique:	Rendre possible l'équipement des communes pour des services équitables à tous les Yvelinois
Secteur :	Permettre aux communes yvelinoises de se doter d'équipements en phase avec les besoins de leur territoire
Programme :	contrats ruraux

Données financières	AP 2012	CP 2012
Montant actualisé	1 800 000	0
Montant déjà engagé	234 500	0
Montant disponible	1 565 500	0
Montant réservé pour ce rapport	448 976	0

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2012	2013	2014	2015	2016
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	448 976	-	70 437	208 275	170 264	0

Les contrats ruraux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en œuvre sur le territoire rural du département, soit 157 communes.

Les communes de BREVAL, CHAUFOR-LES-BONNIERES, MERE et LE TERTRE-SAINT-DENIS ont sollicité le Conseil Général pour signer un contrat rural. Ces contrats représentent entre 105 000 € et 129 500 € de subvention par collectivité.

Les contrats ruraux permettent aux collectivités de moins de 2 000 habitants, avec l'aide du Département et de la Région, de réaliser des travaux de construction, de restauration ou d'aménagement nécessaires à la vie locale et à la conservation du patrimoine.

Le règlement des contrats ruraux en vigueur, adopté par la délibération du Conseil Général en date du 24 octobre 2003, précise les modalités de prise en compte des investissements liés aux thèmes d'intervention énumérés ci-dessus.

Ce règlement fixe le montant de la dépense subventionnable hors taxes par contrat à :

- 300 000 euros pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- 370 000 euros pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants,
- 762 245 euros pour les structures intercommunales de moins de 2 000 habitants.

Avec un taux de 35 % la subvention départementale s'élève donc au maximum à 105 000 euros pour les communes de moins de 1000 habitants, à 129 500 euros pour les communes entre 1000 et 2000 habitants et à 266 786 euros pour les structures intercommunales de moins de 2000 habitants.

La procédure d'obtention d'un contrat, qui est menée conjointement avec la Région Ile-de-France, s'effectue par l'adoption du dossier par le Conseil Général puis par la Commission Permanente du Conseil Régional et la signature du contrat.

La durée du contrat est de cinq ans maximum, à l'issue desquels un nouveau contrat peut être engagé. Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Aménagement d'espaces et autres équipements
Contrat rural de BREVAL					X
Contrat rural de CHAUFOR-LES-BONNIERES		X			X
Contrat rural de MERE			X		X
Contrat rural du TERTRE-SAINT-DENIS					X

Ces contrats sont décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes.

CONTRAT RURAL DE BREVAL

(3^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 1 138 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-ouest du département dans le canton de Bonnières-sur-Seine

Population : 2008 habitants (RP 2009 population totale – 1966 selon la population municipale sans double compte valeur retenue par le Conseil régional d'Ile de France)

Evolution depuis 1999-2009 : +20,7% (pop. RGP 99 : 1664 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : 13 %

Logements : 774 logements en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 10 logement

II- Environnement de la collectivité

SDADEY : La commune constitue avec Neauphlette un pôle d'appui.

SDVVV : Le schéma départemental identifie un itinéraire cyclable en site partagé au sud de la commune sur le tracé reliant Bréval à Houdan.

PLU : Approuvé le 31 mai 1991 et modifié le 16 juin 2004. Avec l'élaboration d'un schéma directeur des voies douces, la commune souhaite relier les principaux équipements de son territoire en apportant une solution alternative au transport traditionnel.

EPCI : La commune est membre de la communauté de communes du Plateau de Lommoye.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

L'objectif de la commune en valorisant les espaces publics de centre bourg par un traitement paysager est de sécuriser et améliorer les déplacements doux et motorisés d'une part et maintenir et renforcer l'attractivité et la fréquentation de l'offre commerciale d'autre part.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

1- Restructuration de la place du Maréchal Leclerc

Le projet de restructuration de la place du Maréchal Leclerc vise à réduire la vitesse des véhicules, sécuriser la circulation des piétons et améliorer l'offre de stationnement pour desservir les équipements publics (mairie, poste) et les commerces.

Les travaux qui ne modifient pas le profil de la voie départementale (D11) comprendront la création d'un parking en enrobé (25 places), l'aménagement d'espaces verts, la réfection du trottoir en pavés (hors financement contrat rural – mobilité douce) et la création de deux plateaux surélevés aux deux carrefours situés de part et d'autre de la place du maréchal Leclerc (hors financement contrat rural - programme triennal voirie).

Montant des travaux HT, en euros	80 250
Subvention départementale (35%)	28 087

2- Aménagement du parvis de la Mairie

La mairie et à la poste, situées dans le même bâtiment mais avec deux entrées distinctes, sont accessibles par un perron de quatre marches. Pour améliorer leur accessibilité, la commune a décidé de réaménager l'accès en réalisant les travaux suivants :

- création d'une rampe d'accès soutenue par des murets habillés de pierres et surmontés de garde-corps ;
- aménagement d'une esplanade de 50 m² en dallage ;
- aménagement d'un trottoir en pavés dans la continuité des travaux de la place du Maréchal Leclerc.

Montant des travaux HT, en euros	45 600
Subvention départementale (35%)	15 960

3- Restructuration de la place du Tranchant

La place du Tranchant est une vaste aire de stationnement non organisée, occasionnellement utilisée pour des manifestations publiques, telle que la fête foraine chaque année. La commune, qui envisage de construire sur un terrain contigu une halle à marché, souhaite aménager un parking qui puisse conserver sa vocation de lieu de rassemblement.

Les travaux comprendront la réalisation d'un parking de 65 places en enrobé (hors financement contrat rural - programme triennal voirie), l'aménagement des espaces verts, la création d'une placette piétons agrémentée de mobilier urbain, la construction d'un mur en gabion et l'aménagement de circulations douces (hors financement contrat rural – mobilité douce).

Montant des travaux HT, en euros	186 940
Subvention départementale (35%)	65 429

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de BREVAL, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 24 mai 2012**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 312 790 euros HT financés au taux de **35%** soit **une subvention totale du département des Yvelines de 109 476 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE BREVAL (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Restructuration de la place du Maréchal Leclerc	80 250	80 250	28 087	36 112	16 051	2012
			35%	45%	20%	
2- Aménagement du parvis de la mairie	45 600	45 600	15 960	20 520	9 120	2014
			35%	45%	20%	
3- Restructuration de la place du Tranchant	186 940	186 940	65 429	84 123	37 388	2014
			35%	45%	20%	
TOTAUX	312 790	312 790	109 476	140 755	62 559	

CONTRAT RURAL DE CHAUFOUR LES BONNIERES

(3^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 300 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-ouest du département dans le canton de Bonnières-sur-Seine

Population : 423 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : +0,1% (pop. RGP 99 : 419 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : -9 %

Logements : 172 logements en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 1 logement

II- Environnement de la collectivité

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

PLU : Approuvé le 10 janvier 1983, il a été modifié le 9 décembre 2011, pour un ajustement réglementaire de la zone NDa qui permettra la construction de l'école du village.

EPCI : La commune est membre de la communauté de communes du Plateau de Lomoye.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

L'école de Chaufour-les-Bonnières, située au cœur du village, comprend deux classes, une section CE1/CE2 et une section CM1/CM2 dans le cadre d'un regroupement pédagogique avec la commune de la Villeneuve-en-Chevrie. L'enseignement de la maternelle et du cours préparatoire est dispensé à la Villeneuve-en-Chevrie. La municipalité souhaite construire une nouvelle école sur un terrain contigu de la salle polyvalente.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

1- Construction de deux classes primaires et d'une garderie

Les locaux de l'école communale ne sont plus adaptés compte tenu de leur exigüité. La garderie scolaire ne dispose pas d'un local dédié et se déroule dans une classe. De plus la localisation de la cantine, dans la salle polyvalente, contraint les enfants à traverser une partie du village à pied sur des trottoirs étroits.

Le projet prévoit de construire une école d'une superficie de 205 m² comprenant deux salles de classe, une garderie (32 m²), une salle des enseignants, des sanitaires et des locaux de rangement.

Le bâtiment a été conçu dans un objectif de classement BBC avec notamment une orientation majoritairement au sud, la mise en place d'une pompe à chaleur pour le chauffage et l'installation d'une ventilation double flux. La conception du bâtiment vise également le confort d'été avec des débords de toiture qui protègent les façades en bois.

Montant des travaux HT, en euros	357 900
Subvention départementale (17,6%)	63 000

2- Création d'une cour de récréation et d'un préau

La nouvelle école sera dotée d'un préau de 45 m² avec un local de rangement extérieur. Par ailleurs, pour offrir aux enfants un espace de détente et de loisirs adapté le projet comprendra l'aménagement d'une cour de récréation en enrobé (733 m²), un mini amphithéâtre pour organiser la classe en plein air à la belle saison et un petit jardin potager. Enfin l'ensemble du terrain sera clôturé et agrémenté de plantations dont des arbres caduques de haute tige qui participeront à la bio-climatisation de l'établissement.

Montant des travaux HT, en euros	152 300
Subvention départementale (16,1%)	24 500

3- Extension de la salle polyvalente

Les matériels destinés à l'utilisation de la salle polyvalente, aux activités de sports de plein air et aux activités du comité des fêtes du village sont rangés dans un bâtiment préfabriqué vétuste et inadapté.

La commune souhaite réaliser une extension en rez-de-chaussée de 76 m² de la salle polyvalente pour créer deux locaux de rangement accessibles depuis la salle polyvalente et un local indépendant disposant d'un accès direct sur l'extérieur.

Montant des travaux HT, en euros	85 100
Subvention départementale (20,6%)	17 500

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de CHAUFOR-LES-BONNIERES, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 1^{er} juin 2012**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT financés au taux de **35%** soit une **subvention totale du département des Yvelines de 105 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA
COMMUNE DE CHAUFOUR-LES-BONNIERES (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	DETR	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction de deux classes primaires et d'une garderie	357 900	180 000	63 000	81 000	107 370	106 530	2013
			17,6%	22,6%	30%	29,8%	
2- Création d'une cour de récréation et d'un préau	152 300	70 000	24 500	31 500	0	96 300	2013
			16,1%	20,7%	0%	63,2%	
3- Extension de la salle polyvalente	85 100	50 000	17 500	22 500	25 530	19 570	2014
			20,6%	26,4%	30%	23%	
TOTAUX	595 300	300 000	105 000	135 000	132 900	222 400	

CONTRAT RURAL DE MERE

(4^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 285 hectares.

Localisation de la collectivité : au centre du département dans le canton de Montfort l'Amaury

Population : 1800 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : +5% (pop. RGP 99 : 1716 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : 4 %

Logements : 703 logements en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 4 logements

Méré a signé un CDOR pour la période 2008-2011, avec une programmation de 40 logements, dont 14 logements locatifs sociaux.

II- Environnement de la collectivité

SDADEY : Méré est identifiée avec Montfort-l'Amaury en tant que pôle d'appui

PLU : approuvé le 6 septembre 1991, révisé le 2 décembre 2009 et modifié le 03 juin 2010

EPCI : Méré n'est membre d'aucun EPCI. Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, prévoit son intégration à la Communauté de Communes « Cœur-d'Yvelines –canton de Montfort » à créer.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Le précédent contrat portait sur le groupe scolaire (6 classes primaires, 2 classes maternelles), avec la construction d'un restaurant scolaire, d'une salle de repos, d'un préau pour la maternelle et l'aménagement des abords. Le présent contrat permettra l'extension du cimetière, l'aménagement d'un square à proximité et la réfection/isolation de la couverture du gymnase. En matière d'installations sportives et de loisirs, la commune est actuellement dotée de 3 courts de tennis, d'un terrain de volley-ball, d'un terrain de boules, d'espaces de jeux pour enfants et du gymnase pluridisciplinaire.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que le CAUE a étudié jusqu'au stade de l'esquisse les projets d'extension du cimetière et d'aménagement d'un square. La commune a bénéficié d'une information énergétique en amont réalisée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le projet de réfection et d'isolation de la couverture de son gymnase.

1- Extension du cimetière

Le cimetière d'une capacité d'environ 450 places arrive à saturation. Une extension de 280 places sera réalisée sur un terrain de 2400 m². Le projet comprend des emplacements pour la création d'un ossuaire, d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Le local technique existant sera démoli et relocalisé pour pouvoir desservir la totalité du cimetière. L'intégration environnementale et paysagère du projet fait l'objet d'une attention particulière, avec une composition architecturale s'appuyant sur la présence d'un arbre remarquable au milieu du terrain. Les allées de desserte seront réalisées en stabilisé et bordées d'une haie végétale. Un mur de clôture sera construit à l'identique des murs existants et un nouvel accès extérieur sera créé.

Montant des travaux HT, en euros	341 173
Subvention départementale (23%)	77 700

2- Réfection et isolation de la couverture du gymnase

L'équipement, d'une surface de 1030 m² a été construit en 1993. Il comprend le gymnase et un bâtiment annexe comprenant l'accueil, les vestiaires et des tribunes à l'étage donnant sur le gymnase en contrebas. Des défauts d'étanchéité, générant des infiltrations d'eau, imposent une réfection de la couverture.

Une information énergétique en amont réalisée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines a permis d'identifier des pistes d'améliorations énergétiques réalisables à l'occasion de ces travaux. Parmi les préconisations formulées, la commune a retenu l'isolation haute des toitures, le remplacement des tôles translucides situées en toiture et sur les parois verticales par des polycarbonates performants et la mise en place d'une ventilation mécanique performante.

Montant des travaux HT, en euros	138 000
Subvention départementale (28%)	37 800

3-Aménagement d'un square

Dans le prolongement du projet d'extension du cimetière, la commune souhaite aménager un square sur un espace d'environ 700 m² comprenant quelques arbres de haute tige.

Les arbres existants seront maintenus et des plantations complémentaires seront réalisées, des accès piétons et une placette en stabilisé seront créés. Le site sera agrémenté de bancs et de lampadaires. Pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés, le site sera ceint d'un muret surmonté d'une grille, et doté de trois entrées, dont une communiquant avec le cimetière.

Montant des travaux HT, en euros	50 047
Subvention départementale (28%)	14 000

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de MERE, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 23 novembre 2011**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 370 000 euros HT financés au taux de **35%** **soit une subvention totale du département des Yvelines de 129 500 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DU MERE (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Extension du cimetière	341 173	222 000	77 700	99 900	163 573	2013
			23 %	29 %	48 %	
2- Réfection et isolation de la couverture du gymnase	138 000	108 000	37 800	48 600	51 600	2013
			28 %	35 %	37%	
3- Aménagement d'un square	50 047	40 000	14 000	18 000	18 047	2013
			28 %	36 %	36%	
TOTAUX	529 220	370 000	129 500	166 500	233 220	

CONTRAT RURAL DU TERTRE-SAINT-DENIS

(3^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 291 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-ouest du département dans le canton de Bonnières-sur-Seine

Population : 109 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : +8% (pop. RGP 99 : 101 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : 4 %

Logements : 43 logements en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 0 logement

II- Environnement de la collectivité

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

PLU : approuvé le 2 janvier 1979 et modifié le 2 février 2009.

EPCI : La commune est membre de la CAMY.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune ne dispose d'aucun équipement en dehors de la mairie, du cimetière et de l'église. La plupart des équipements et services utilisés sont situés dans la commune voisine de Longnes (école intercommunale, poste, équipements sportifs...).

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

1- Création d'un local technique

La commune, ne disposant d'aucun lieu dédié, souhaite créer un local technique d'une surface de 218 m² comprenant des espaces pour le stockage du matériel communal, un atelier, un bureau, un vestiaire et des sanitaires.

L'emploi de matériaux d'aspect traditionnel (couverture de tuiles, enduit beige) sera recherché pour une meilleure intégration dans le site. Le bureau, le vestiaire et les sanitaires bénéficieront d'une isolation renforcée pour réduire les besoins en chauffage électrique et un conduit de cheminée permettra l'utilisation d'un poêle à bois. Le local ne sera toutefois occupé par l'agent d'entretien qu'une demi-journée par semaine.

Montant des travaux HT, en euros	199 662
Subvention départementale (31%)	63 000

2- Aménagement des abords du local technique

Les abords du bâtiment technique seront clôturés et comprendront une cour, un espace de manœuvre et de stationnement, ainsi qu'une aire de lavage. L'imperméabilisation du sol sera limitée aux endroits réservés aux véhicules. Un bac de décantation des huiles de moteur évitera leur infiltration dans la terre. Une cuve enterrée permettra de récupérer les eaux de pluie de la toiture du bâtiment, avec une réutilisation pour le lavage des engins et matériels ou l'arrosage.

Une attention particulière sera apportée à l'intégration paysagère avec l'engazonnement des talus, la plantation de 100 mètres de haies et de 9 arbres de haute tige.

Montant des travaux HT, en euros	73 150
Subvention départementale (30%)	21 700

3- Restauration des murs et de l'allée principale du cimetière

Le cimetière, situé à la sortie du village, est ceinturé de murs de moellons hourdis à la terre, couronnés de tuiles sur trois côtés et par un chaperon de ciment pour le mur d'entrée.

Les murs, dégradés et fissurés par endroits, doivent être restaurés. L'enduit vétuste et les tuiles non scellées n'assurent plus la protection de la maçonnerie interne en terre très fragile. En parallèle, les éléments en pierre du cimetière seront nettoyés. Le drainage des eaux de ruissellement sera amélioré par une intervention sur l'assise de l'allée centrale, qui sera nivelée, compactée, stabilisée et recouverte de graviers.

Montant des travaux HT, en euros	64 025
Subvention départementale (32%)	20 300

V- Proposition de décision

Les projets de la commune du TERTRE-SAINT-DENIS, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 7 mars 2012**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT financés au taux de **35%** **soit une subvention totale du département des Yvelines de 105 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DU TERTRE-SAINT-DENIS (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'un local technique	199 662	180 000	63 000	81 000	55 662	2013
			31 %	41 %	28%	
2- Aménagement des abords du local technique	73 150	62 000	21 700	27 900	23 550	2013
			30 %	38 %	32%	
3- Restauration des murs et de l'allée principale du cimetière	64 025	58 000	20 300	26 100	17 625	2015
			32 %	41 %	27%	
TOTAUX	336 837	300 000	105 000	135 000	96 837	

Un récapitulatif financier des quatre contrats ruraux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé ci-dessous :

RECAPITULATIF DES CONTRATS RURAUX

ECHEANCIER CONTRACTUEL

(En euros)

Maître d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2012	2013	2014	2015	2016
BREVAL	312 790	312 790	109 476	28 087	0	81 389	0	0
CHAUFOUR-LES-BONNIERES	595 300	300 000	105 000	0	87 500	17 500	0	0
MERE	529 220	370 000	129 500	0	129 500	0	0	0
LE TERTRE-SAINT-DENIS	336 837	300 000	105 000	0	84 700	0	20 300	0
TOTAL	1 774 147	1 282 790	448 976	28 087	301 700	98 889	20 300	0

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT

(En euros)

Maître d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2012	2013	2014	2015	2016
BREVAL	312 790	312 790	109 476	-	28 087	48 675	32 714	-
CHAUFOUR-LES-BONNIERES	595 300	300 000	105 000	-		52 500	52 500	-
MERE	529 220	370 000	129 500	-		64 750	64 750-	-
LE TERTRE-SAINT-DENIS	336 837	300 000	105 000	-	42 350	42 350	20 300	-
TOTAL	1 774 147	1 282 790	448 976	-	70 437	208 275	170 264	-

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :